

Le 23 avril 2020

Monte McNaughton  
Ministre du Travail, de la Formation et du Développement des compétences de l'Ontario

Ronald Kelusky  
Directeur général de la prévention et sous-ministre adjoint au ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences de l'Ontario

PAR COURRIEL SEULEMENT - [monte.mcnaughtonco@pc.ola.org](mailto:monte.mcnaughtonco@pc.ola.org), [ron.kelusky@ontario.ca](mailto:ron.kelusky@ontario.ca)

Messieurs,

En tant que dirigeant élu de 85 000 membres du Syndicat des Métallos en Ontario, je vous écris pour vous demander de clarifier de toute urgence le rôle du ministère du Travail en cette période très périlleuse dans les lieux de travail de l'Ontario.

Nos membres travaillent dans tous les secteurs de l'économie, y compris les secteurs jugés essentiels, comme les soins de santé, l'exploitation minière et la production industrielle.

Nous sommes inquiets de la façon dont les inspections se déroulent dans les lieux de travail, en particulier lorsque les travailleurs exercent leur droit de refuser un travail dangereux ou qu'ils déposent des plaintes concernant la sécurité en milieu de travail dans le contexte actuel de la pandémie de COVID-19.

Le nombre inquiétant de rapports d'inspection que nous avons reçus montre que les enquêtes ne se déroulent pas sur place, mais plutôt par téléphone ou même par vidéo. De plus, il semble qu'on s'attende à ce que les processus internes du lieu de travail avec les employeurs et le syndicat suffisent en quelque sorte, sans ordres ni application de tels ordres.

Pouvez-vous clarifier si votre ministère ordonne que les inspections et les enquêtes dans les lieux de travail soient effectuées sans inspections physiques des lieux et sans ordres écrits en vue de rectifier les problèmes? Si tel est le cas, notre syndicat et ses membres considèrent qu'il est inacceptable que ces derniers soient tenus d'aller travailler, possiblement sans équipement de protection individuelle (EPI) adéquat, sans distanciation sociale et sans protocoles garantissant leur santé et leur sécurité. Les « lignes directrices » du ministère de la Santé sont souvent insuffisantes et ne sont pas nécessairement appliquées.

Si un lieu de travail est jugé trop dangereux pour qu'un inspecteur puisse y exercer ses fonctions, comment se fait-il que les travailleuses et travailleurs eux-mêmes soient censés s'y rendre? Faire appel au ministère du Travail est généralement **le dernier recours** pour celles et ceux qui ne peuvent obtenir ni soutien ni résolution dans le cadre du processus mixte interne en matière de santé et de sécurité.

Notre syndicat appuie les inspecteurs du ministère du Travail sans réserve. Je sais que les inspecteurs veulent faire ce qu'il faut pour protéger tous les travailleurs et qu'ils s'acquittent de leurs tâches comme le prévoit la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*.

Je tiens aussi à vous rappeler que nous vivons une terrible épidémie à l'heure actuelle et qu'au moins un décès est survenu à l'usine de transformation de viande Cargill de High River, en Alberta, où une inspection par le biais de « Face Time » a permis à l'usine d'obtenir une note de conformité alors même que la maladie se propageait sur la chaîne de production, où les travailleurs se trouvaient à proximité immédiate les uns des autres.

Je vous demande de répondre à cette demande de clarification au plus tard le mardi 28 avril, qui est le Jour de deuil national des travailleurs tués ou blessés (et maintenant, infectés) au travail.

Espérant recevoir promptement une réponse à ma demande, je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur du district 6,  
Syndicat des Métallos,



Marty Warren

c.c. : Doug Ford, premier ministre de l'Ontario  
James Wallace, chef de cabinet  
Christine Elliott, ministre de la Santé de l'Ontario  
Heather Watt, chef de cabinet  
David Corbett, sous-ministre adjoint du Travail, de la Formation et du Développement des compétences de l'Ontario  
Ken Neumann, directeur national canadien, Syndicat des Métallos  
Sylvia Boyce, coordonnatrice de la santé et de la sécurité, district 6, Syndicat des Métallos